



Fin CDD - Prime diminuée à mon insu

Par **CDD59**, le **04/02/2012** à **02:35**

Bonjour,

J'ai terminé un CDD de 10 mois le 31/12/11. Je bénéficie d'une prime individuelle sur objectifs fixés quanti et quali. Les entretiens liés à cette prime ont débuté après ma sortie des effectifs. Mon manager N+1 étant en arrêt c'est mon N+2 avec qui je n'ai pas travaillé en direct qui a réalisé l'entretien le 30/01/12 soit 1 mois après la fin de mon contrat.

Mon N+1 avait préparé un feedback précis et noté selon le barème de l'entreprise.

Mon N+2 a baissé la note mise par mon N+1 de 90% d'objectifs atteints à 80% ce qui va diminuer le montant de ma prime.

Selon vous en-a-t-il le droit?

De plus, il a baissé l'évaluation sans me le dire. Je l'ai vu barré un chiffre au cours du rdv et en inscrire un nouveau mais je n'ai pas soupçonné un tel comportement. C'est seulement en recevant le double de mon évaluation par mon manager N+1 que je me suis aperçue de la modification.

Pour information, l'entretien en question n'avait pas été très productif: incompréhension mutuelle, manque d'implication de sa part (phénomène chef pressé qui perd son temps avec un ancien CDD), il a débuté le rdv en me disant qu'il ne pouvait que suivre les directives de mon N+1 puisqu'il n'avait pas travaillé avec moi.

Ce rdv n'aurait pas dû changer l'évaluation de mes performances réalisées avant le 31/12. Et je ne vois pas comment en étant sortie des effectifs mon évaluation pourrait être dégradée.

Quels recours s'offrent à moi? Dois-je en informer la DRH? Merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **04/02/2012** à **09:49**

Bonjour,

Vous pourriez essayer de faire valoir que la prime sur objectifs est basée sur des éléments totalement subjectifs et invérifiables et qu'ils devraient donc être considérés comme atteints...